

**Organisé par le Comité Départemental du Tourisme  
Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine,**  
en collaboration avec les Offices de Tourisme,  
les Pays Touristiques, les Chambres de Commerce  
et d'Industrie de Saint-Malo/Fougères et Rennes,  
les Syndicats Professionnels départementaux  
(Hôtellerie, Hôtellerie de plein air), l'ADEME,  
l'Association Départementale des Gîtes de France,  
et de la Chambre d'Agriculture.



## TROPHÉES DU TOURISME DE HAUTE-BRETAGNE 2012

Ille & Vilaine

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

*Avec la participation de*





## **Article 1**

Le Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine organise du **16 janvier au 17 mars 2012** le concours des **Trophées du Tourisme de Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine**, avec la participation des Offices de Tourisme, des Pays Touristiques, des Chambres de Commerce et d'Industrie de Saint-Malo/Fougères et Rennes, des Syndicats Professionnels (Hôtellerie et Hôtellerie de Plein Air), du Relais Départemental des Gîtes de France, de l'ADEME et de la Chambre d'Agriculture.

Ce concours a pour objet de récompenser et valoriser les acteurs du tourisme qui ont innové, ont pris des initiatives exemplaires et innovantes pour accroître la qualité de l'accueil et des infrastructures.

Ces réalisations, des plus simples aux plus sophistiquées, peuvent être reproductibles dans les équipements et les hébergements d'Ille-et-Vilaine dans le but de valoriser l'ensemble de l'offre touristique départementale, en un mot, **LA BONNE IDÉE, L'INITIATIVE À CARACTÈRE D'EXEMPLARITÉ.**

## **Article 2**

Pour concourir, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique ou morale exerçant une activité touristique, ou ayant organisé une manifestation à caractère touristique en Ille-et-Vilaine
- être **porteur d'une réalisation effectuée ces trois dernières années (du 01/01/09 au 31/12/11)** et pouvant présenter des retombées ou résultats tangibles, tels que décrits au dossier de candidature. **Tout dossier aux réalisations effectuées en dehors de ces dates ne pourra être retenu.**

## **Article 3**

Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme itinérant (en voiture, à vélo, en bateau, à pied, à cheval,...)
- Tourisme gastronomique et produits locaux
- Tourisme d'affaires
- Tourisme familial
- Tourisme événementiel
- Tourisme adapté (pour des personnes en situation de handicap)
- Tourisme culturel et/ou patrimonial
- Tourisme durable
- Action de communication
- E-tourisme
- Prix des internautes

## **TROPHÉES DU TOURISME DE HAUTE-BRETAGNE 2012**

*Ille & Vilaine*

### **LE PRIX « ACTION DE COMMUNICATION »**

Récompense un professionnel du tourisme qui utilise une édition comme outil de promotion de son activité **tout en valorisant la destination et la marque Haute-Bretagne.**

### **LE PRIX DU TOURISME DURABLE**

Récompense les initiatives innovantes en matière de développement durable afin de promouvoir une gestion responsable des activités touristiques auprès des socioprofessionnels, et l'échange de savoir-faire et d'expériences dans ce domaine.

### **LE PRIX « COUP DE CŒUR DES INTERNAUTES »**

Les internautes peuvent voter et élire leur lauréat parmi l'ensemble des candidats de cette 8ème édition. Le concours sera lancé début avril 2012 sur le site du Comité Départemental du Tourisme Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine [www.bretagne35.com](http://www.bretagne35.com)

### **Article 4**

Dans chaque catégorie, les critères d'appréciation seront :

- **la qualité de la réalisation en fonction de l'investissement humain ou financier**
- **son caractère innovant ou original,**
- **son exemplarité,**
- **l'effort de commercialisation et de promotion du produit touristique,**
- **la qualité de l'accueil**

### **Article 4 bis**

Les critères d'appréciation du prix du tourisme durable seront :

- **la viabilité économique de la structure**
- **les impacts de l'activité sur le territoire**
- **l'accessibilité de la prestation**
- **la préservation de l'environnement**

### **Article 5**

Un prix sera remis par catégorie, sauf décision contraire du jury (cf. article 8).

### **Article 6**

La dotation aux lauréats par le Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne Ille&Vilaine et ses partenaires est la suivante :

**Le comité départemental du Tourisme**, remettra des Trophées, statuettes en bronze réalisées par Monsieur Bertrand Lemarchand, d'une valeur unitaire d'environ 300 €.

**Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine**, remettra une somme d'une valeur globale de 8000 € répartie entre les lauréats.

**Ouest France**, mettra à disposition du Comité du tourisme 5 espaces promotionnels en page Ille-et-Vilaine pour réaliser la promotion des lauréats des Trophées du Tourisme. Un supplément Ouest France sera remis le soir de la remise des prix à l'ensemble des participants, et encarté dans l'édition du lendemain en Ille-et-Vilaine.

**PagesJaunes**, remettra une dotation d'une valeur de 2500 € répartie entre les lauréats des Trophées du Tourisme 2012.

**France Bleu Armorique**, valorisera les lauréats sur son antenne.

**LWM**, remettra 1000 € au lauréat du « prix des internautes ».

## **Article 7**

Pour participer, les concurrents doivent remplir un dossier de candidature, à retirer sur simple demande au **Comité Départemental du Tourisme Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine - 5, rue du Pré Botté - BP 60149 - 35101 Rennes cedex 3, ou par mail [trophees@bretagne35.com](mailto:trophees@bretagne35.com)**. Ces documents sont également disponibles dans les Offices de Tourisme, les Pays Touristiques du département, et les Chambres Consulaires d'Ille-et-Vilaine.

## **Article 8**

Les candidats peuvent concourir dans plusieurs catégories, mais ne pourront être récompensés que dans une seule catégorie. Les organisateurs se réservent le droit de changer un candidat de catégorie, et de ne pas décerner un prix dans une catégorie.

## **Article 9**

Un jury, composé de représentants des structures partenaires du Comité Départemental du Tourisme, sera mis en place afin d'opérer une présélection des dossiers. Seuls les candidats présélectionnés feront alors l'objet d'une visite par les membres du comité technique. Ce jury déterminera les professionnels primés.

## **Article 10**

Les dossiers de candidature seront disponibles **à partir du 16 janvier 2012**. Ils seront impérativement renvoyés au Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine - 5, rue du Pré Botté - BP 60149 - 35101 Rennes cedex 3 **avant le 17 mars 2012**, le cachet de la poste faisant foi. Le Comité Départemental du Tourisme accusera réception de ces documents auprès des porteurs de dossier. Tout dossier illisible, incomplet, non accompagné d'illustrations ou envoyé après la date limite ne pourra être retenu.

## **Article 11**

Les Trophées du Tourisme seront remis lors d'une manifestation de lancement de la saison touristique **courant mai 2012**, organisée par le Comité Départemental du Tourisme, avec la contribution financière du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

## **Article 12**

La participation des structures au présent concours implique de leur part l'acceptation sans réserve de l'intégralité du règlement.

## **Article 13**

Le Comité Départemental du Tourisme et ses partenaires s'engagent à mettre en valeur les lauréats sur tous leurs supports de communication.

## **Article 14**

Les lauréats s'engagent à promouvoir leurs structures récompensées en ajoutant la mention "**Trophées du Tourisme de Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine**" suivie du millésime de son obtention sur tous leurs supports de communication.